



Charte « Savoir Rouler à Vélo »

LES ENGAGEMENTS À HORIZON 2022

Le Comité interministériel à la sécurité routière, présidé par le Premier ministre, a adopté, le 9 janvier 2018, une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », le « Savoir Rouler à Vélo ».

Le « Savoir Rouler à Vélo » est également un axe majeur du plan Vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre le 14 septembre 2018.

De nombreuses études ont démontré les multiples bénéfices pour la santé et l'environnement de la pratique régulière du vélo quel que soit son usage (en tant que mode de transport, ou pour des loisirs et la pratique sportive...). L'accroissement très fort de la pratique cycliste en France s'est ainsi traduit par une augmentation de l'exposition au risque. Un comportement adapté de tous les usagers de la route, y compris les cyclistes, permet de réduire les risques et la gravité des accidents à vélo. Aussi, il convient de favoriser l'exercice d'une pratique sécurisée.

Le plan Vélo et mobilités actives s'est fixé comme objectif de tripler la part modale du vélo d'ici à 2024 pour la porter à 9 % des déplacements, sachant que près des deux tiers des déplacements font moins de 5 km, une distance de pertinence reconnue pour l'usage du vélo. Pour y parvenir, il convient d'abord de rendre possible le déplacement à vélo au quotidien, dès l'enfance.

Dans ce contexte, « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité » prend toute sa place et son objectif est, d'ici 2022, la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

Pour ce faire, le ministère des Sports a fédéré tous les acteurs : en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé des Transports, les fédérations sportives au travers de leurs clubs, les associations promouvant l'usage du vélo, les professionnels de l'encadrement, les associations de prévention et les collectivités pourront intervenir dans la mise en œuvre de cette mesure et contribuer à l'organisation des séances d'apprentissage.

Nous, partenaires de la mesure « Savoir Rouler à Vélo », nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour généraliser le déploiement du programme afin que les jeunes puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Nous nous engageons à participer au suivi de cet objectif en comptabilisant chaque année le nombre d'attestations d'apprentissage délivrées auprès des enfants bénéficiaires.

Article 1^{er}

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à inscrire leur action dans les objectifs suivants :

- Promouvoir activement la mesure « Savoir Rouler à Vélo » ;
- Contribuer aux opérations de communication proposées ;
- Participer régulièrement au comité de suivi ;
- Dispenser, à coût limité, tout ou partie des 3 blocs d'apprentissages identifiés dans le socle commun du « Savoir Rouler à Vélo », en coopération si besoin avec les autres partenaires ;
- Actualiser régulièrement la cartographie permettant de recenser sur tout le territoire les différents opérateurs et référents d'offres en matière de Savoir Rouler à Vélo ;
- Identifier et informer les intervenants aptes à organiser tout ou partie du socle commun du « Savoir Rouler à Vélo » ;
- Assurer le référencement des enfants bénéficiaires de tout ou partie du socle commun permettant d'évaluer le nombre d'enfants ayant participé chaque année au « Savoir Rouler à Vélo ».

Article 2

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT : MINISTÈRES DES TRANSPORTS, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, DE L'INTÉRIEUR, ET DES SPORTS

Le ministère chargé des Transports s'engage à :

- Promouvoir activement le programme « Savoir Rouler à Vélo » et plus généralement la mise en œuvre du Plan vélo et mobilités actives ;
- Préciser, en lien avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, que les investissements relatifs au « Savoir Rouler à Vélo » sont éligibles au volet « transports durables » de la Dotation de soutien à l'investissement public local ;
- Soutenir une partie des associations qui œuvrent au déploiement du dispositif ;
- Susciter et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs cyclables dans les collectivités ;
- Apporter un soutien au déploiement d'infrastructures cyclables pour résorber les discontinuités d'itinéraires.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage à :

- Promouvoir activement la mesure « Savoir Rouler à Vélo » ;
- Mettre à disposition des ressources pédagogiques et éducatives ;
- Contribuer à la coordination et au suivi de cette mesure.

Le ministère de l'Intérieur s'engage à :

- Promouvoir activement la mesure « Savoir Rouler à Vélo » ;
- Examiner toute demande de soutien des partenaires qui œuvrent au déploiement du dispositif ;
- Contribuer à la coordination et au suivi de cette mesure.

Le ministère des Sports s'engage à :

- Promouvoir activement le programme « Savoir Rouler à Vélo » ;
- Soutenir le déploiement du dispositif ;
- Piloter et évaluer le programme ;
- Mettre à la disposition des partenaires des outils de communication ;
- Organiser le comité de suivi et favoriser les échanges entre les partenaires.

**La ministre
chargée
des Transports**

**Le ministre
de l'Éducation
nationale
et de la Jeunesse**

**Le ministre
de l'Intérieur**

**La ministre
des Sports**



Programme piloté par
le ministère des Sports





**Fédération Française
de Cyclisme**

**Fédération Française
de Cyclotourisme**

**Fédération Française
de Triathlon**

**Union française des œuvres
laïques d'éducation physique**

**Union sportive
de l'enseignement
du premier degré**

**Union
Sport & Cycle**

**Moniteur Cycliste
Français**

**Fédération française
des usagers de la bicyclette**

**Association
Prévention Routière**

**Association
Prévention MAIF**

**Délégation
à la sécurité routière**

**Association
Mon vélo est une Vie**